

Le mécénat des entreprises

Régime fiscal général

Lorsqu'une entreprise assujettie à l'impôt en France fait un don à un organisme d'intérêt général, elle bénéficie d'une réduction de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu égale à **60 % du montant du don effectué** en numéraire, en compétence ou en nature, dans la limite de **0,5 % du chiffre d'affaires H.T.**

En cas de dépassement de ce plafond, il est possible de reporter l'excédent sur **les cinq exercices suivants**. Lire la suite en cliquant sur le lien ci-dessus

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine/Aides-et-demarches/Mecenat/Le-mecenat-des-entreprises>

Le mécénat des particuliers

Régime fiscal

Les particuliers consentant un don à une œuvre ou un organisme d'intérêt général bénéficient d'une réduction de leur impôt sur le revenu égale à **66 % des sommes versées**, dans la limite annuelle de **20 % du revenu imposable** (art. 200- du CGI).

En outre, si le plafond de 20 % des revenus est dépassé, le bénéfice de la réduction peut être reporté sur les **5 années suivantes**.

Ex. 1 : un particulier effectue un don de 200 € au profit d'une association œuvrant dans le domaine culturel. Au titre de l'année du don, il bénéficiera d'une réduction d'impôt de 66 %, soit 132 €. Le coût réel de son don sera de 68 €.

Ex. 2 : un autre particulier a un revenu imposable de 50 000 €. En année A, il effectue un don de

15 000 € au profit d'une structure culturelle. Cette somme dépasse le seuil des 20 % de 5 000 €.

Au titre de l'année A, il bénéficiera d'une réduction d'impôt de 66 % dans la limite de 10 000 €, soit

6 600 €.

Il reportera les 5 000 € excédentaires sur l'année B, ce qui lui apportera un avantage au même taux, soit 3 300 €.

Sur deux années, la réduction cumulée sera de 9 900 €, ce qui correspond bien à un avantage fiscal égal à 66 % du don. Le coût réel de son don sera donc de 5 100 €.

Lire la suite en cliquant sur le lien ci-dessus

<<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine/Aides-et-demarches/Mecenat/Le-mecenat-des-particuliers>>